CCAS • KOSG
Gourin

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 056-265600718-20250626-D2025260601-DE

2025/26/06/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix heures, le vingt-six juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, LE FUR Annick, MOIZAN Anne-Marie, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : LE FUR Françoise, BAUDET Dannie, ULLIAC Morgane,

Absent(e)(s) : GOUJARD Laurine, KERSULEC Louis

Procuration(s) : LE FUR Françoise à LE FUR Annick

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/06/2025	Reçu en Préfecture de VANNES le 01/07/2025
Convocation affichée le : 20/06/2025	Publié ou notifié le 02/07/2025
Nombre de Conseillers :	Certifié exécutoire le 02/07/2025
En exercice : 12	A GOURIN, le 01/07/2025
Présents : 7	Le Président,
Procuration (s) : 1	Hervé LE FLOC'H

1- CCAS – SUPPRESSION DE 6 POSTES D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE 17.5/35ème ET CRÉATION DE 3 POSTES D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE 25/35ème et CRÉATION D'1 POSTE D'AGENT SOCIAL 25/35ème à compter du 1er juillet 2025

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, la création des emplois au sein de chaque collectivité ou établissement relève de la compétence de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il revient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CCAS • KOSG
Gourin

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 056-265600718-20250626-D2025260601-DE

Depuis 2013, les **agents titulaires du Service d'Aide à Domicile** exercent leurs missions sur un temps non complet équivalent à 17.5/35ème par semaine.

Cependant, l'**activité** du Service **d'Aide à Domicile n'a cessé de croître depuis** cette date, entraînant des dépassements réguliers du temps de travail pour les agents, lesquels sont rémunérés en heures complémentaires à partir de la 67ème heure mensuelle avec des bonifications de 10 ou 25% selon le cas.

A la suite d'un audit réalisé en 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (sur demande du CCAS), plusieurs **scénarios d'augmentation du temps de travail ont été** envisagés parmi lesquels le passage de 17,5/35èmes à 25/35èmes.

Afin de se conformer aux préconisations du CDG 56 concernant **l'organisation et l'aménagement du** temps de travail et dans un objectif de gestion rigoureuse des deniers publics, le CCAS a sollicité **l'avis** du Comité Social Territorial du Morbihan **le** 14 octobre 2024 en vue de supprimer 6 postes à 17,5/35èmes et créer 6 postes à 25/35èmes. Ce réajustement permet de répondre aux besoins **croissants du service mais également d'améliorer les conditions d'emploi des agents en leur apportant** une meilleure stabilité financière.

Le 12 novembre 2024, les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics et les membres du collège des représentants du personnel ont émis **un avis favorable à l'unanimité** sur ce projet.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **La suppression de 6 postes d'agent social principal 2ème classe 17,5/35ème**
- La création de 3 **postes d'agent social principal 2ème classe 25/35ème**
- **La création d'1 poste d'agent social 25/35ème**

à compter du 1er juillet 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Au moyen d'un vote à main levée, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- **La suppression de 6 postes d'agent social principal 2ème classe 17,5/35ème**
- **La création de 3 postes d'agent social principal 2ème classe 25/35ème**
- **La création d'1 poste d'agent social 25/35ème**

à compter du 1er juillet 2025.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 26 juin 2025

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

CCAS de Gourin

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY